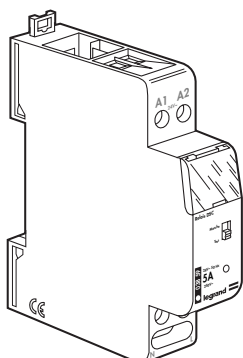


Relais pour DSC (1) de VMC (2) gaz

Référence(s) : 038 59



(1) DSC : dispositif de sécurité collective
(2) VMC : ventilation mécanique contrôlée

SOMMAIRE

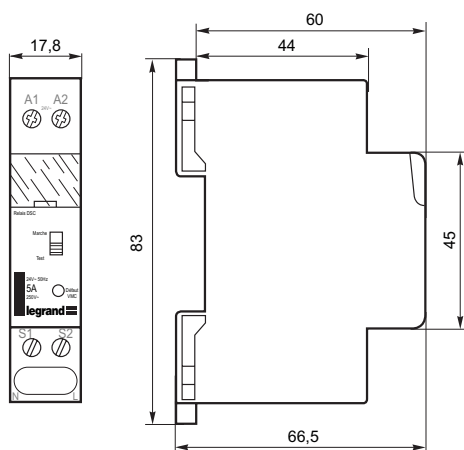
Page

1. Montage	1
2. Cotes d'encombrement	1
3. Conditions d'environnement	1
4. Matériaux	1
5. Caractéristiques techniques	1
6. Utilisation	1-2

1. MONTAGE

Fixation sur rail symétrique EN 50-022

2. COTES D'ENCOMBREMENT



3. CONFORMITE

- Spécifications COPREC/DC/NR/5 septembre 88 modifié 91
- P.V. d'essai n° 380 456 du L.C.I.E.

4. CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT

- Température d'utilisation : 0° à + 45° C
- Température de stockage : - 10° C à + 60° C

5. MATERIAUX

- Matière corps : polycarbonate
- Coloris corps : gris RAL 7035
- Matière vis : acier zingué bichromaté

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 Capacité de raccordement

Bornes de commande et de puissance de 1 à 4 mm² (souple ou rigide)

6.2 Capacité électrique

6.2.1 Circuit de commande

- Tension d'alimentation : 24 V_~ - 50 Hz
- Plage de fonctionnement : 21 V à 30 V
- Consommation (appel/maintien) : 0,3 VA

6.2.2 Circuit de puissance

- Sortie par contact inverseur : 5 A - 250 V_~μ
- Endurance : 5 A - cos φ = 1 : 100 000 manœuvres

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES (suite)

6.2 Capacité électrique (suite)

6.2.3 Isolation

- Entre circuits de commande et de puissance
- Entre circuits internes et l'enveloppe : 4 kV
- Entre contacts ouverts : 1 kV

6.2.4 Divers

- Relais silencieux : 10 dbA maxi

Il comprend en face avant :

- un interrupteur de test
- un voyant de signalisation défaut VMC gaz

Possède une sortie disponible pour alarme déportée

7. UTILISATION

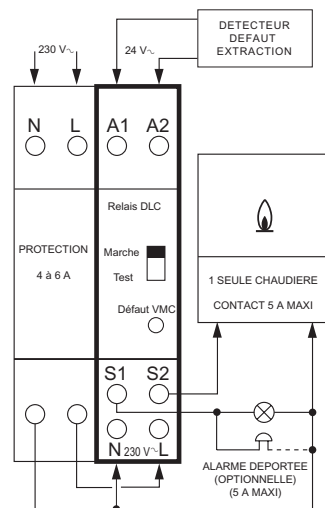
- Ce relais permet la commande et la mise en sécurité de la chaudière individuelle gaz en cas de défaut de la ventilation mécanique contrôlée qui sert à l'extraction des gaz brûlés
- S'installe dans le tableau d'abonné
- Pour montage hors tableau prévoir le coffret réf. 013 01
- Attention : ce relais doit commander une ligne d'alimentation réservée uniquement à la chaudière gaz
- La mise en place du DSC est rendue obligatoire par l'arrêté du 30 mai 1989 relatif à la sécurité collective des installations de ventilation mécanique contrôlée, auxquelles sont raccordés des appareils utilisant le gaz combustible

7.1 Schéma de raccordement du relais

Alimentation chaudière : 230 VA

Alimentation relais : 24 VA

(issue du circuit de sécurité collectif)



7. UTILISATION (suite)

7.2 Schéma de principe d'alimentation électrique

Extrait du document COPREC - Annexe 3

